

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

N° de séance : 04

Procès - verbal
de la séance du Conseil
d'administration du 23 mars 2021

Date : 23/03/2021

Heure de début : 17 h 40

Heure de fin : 20 h 30

Présidence : M. BLONSARD Laurent, Principal

Secrétariat : Mme GAUGRIS, Directrice de la SEGPA

Membres absents : Mme MERIAUDEAU, représentante de la collectivité de rattachement, Mme ROULLEAUX, représentante de la commune, Mme COUDRAY, représentante des parents d'élèves, M. DESCHAMPS, représentant des parents d'élèves, M. MAQUIN, représentant des parents d'élèves, Mme MOLIERO, représentante des parents d'élèves, M. DUARTE, représentant des élèves

Nombre de membres présents : 23

Quorum : 16

ORDRE DU JOUR

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'administration	1	
II – Gestion financière	3	
III – Projet d'établissement	1	
IV – Questions diverses	3	
Total des feuillets	8	

Le Président,



Laurent BLONSARD

La Secrétaire,



Sylvie GAUGRIS

Transmis à :

Monsieur le Directeur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de l'INDRE

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Indre

Date : 30/03/2021

Le Chef d'Etablissement,



L. BLONSARD

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

N° de séance : 04

Procès - verbal
de la séance du Conseil
d'administration du 23 mars 2021

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : I - Conseil d'Administration	Réservé à l'administration destinataire
<p>En préambule du Conseil d'administration n°4, Monsieur BLONSARD informe les membres du CA que Monsieur MOAL, professeur stagiaire, est présent en qualité d'invité. En effet, Monsieur MOAL a demandé s'il pouvait assister, en complément de sa formation, à une séance de Conseil d'administration. Monsieur BLONSARD précise que c'est avec plaisir que nous l'accueillons mais que Monsieur MOAL sera observateur, sans possibilité d'intervenir ou de prendre part aux votes.</p> <p>1) Préparation de séance :</p> <p>Mme GAUGRIS, membre de droit, se propose pour assurer le secrétariat.</p>	
<p>2) Adoption du PV du Conseil d'administration du 16 février 2021</p>	
<p style="text-align: center;">Acte Avis Vœu</p> <p>Résultat du vote Votants : 23 Exprimés : 23 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	<p>(rayer les mentions inutiles)</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p>
<p>3) Ordre du jour</p> <p>Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour (cf. annexe 2).</p>	
<p style="text-align: center;">Acte Avis Vœu</p> <p>Résultat du vote Votants : 23 Exprimés : 23 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	<p>(rayer les mentions inutiles)</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p>

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

Procès - verbal
de la séance du Conseil
d'administration du 23 mars 2021

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : II – Gestion financière	Réservé à l'administration destinataire
<p>1) <u>Compte financier 2020</u></p> <p>Lors de la présentation du compte financier par Monsieur BLONSARD, Principal, celui-ci explique que l'établissement a reçu un courrier en R/AR de la part du voyageur avec lequel l'établissement avait signé l'année dernière un contrat pour un voyage à Rome.</p> <p>A ce jour, l'établissement a un A-valoir de 11 098,36 €. Il est proposé à l'établissement un remboursement de 70 % sous 15 jours et l'acceptation d'une perte de 30 % ou sous 15 jours le remboursement de 30 % et un avoir de 70 %.</p> <p>Monsieur BLONSARD ajoute que la réponse doit être donnée avant le 30 avril 2021. En complément, Monsieur BLONSARD précise qu'il a contacté les services juridiques du Rectorat car, il se questionne quant à la légalité d'une telle demande et si l'EPL est en capacité d'accepter une de ces propositions.</p> <p>Question de Monsieur BERNARD : au niveau de l'AP, où vont aller les 14 627,64 € excédentaires ?</p> <p>Réponse de Madame FAUCHEUX agent comptable : les crédits ouverts non attribués retournent dans le fonds de roulement du collège.</p> <p>Question de Monsieur BERNARD : on peut voir dans la dotation 1 605 € de dotation complémentaire du CD36. A quoi correspond cette somme ?</p> <p>Question de Madame PASQUET : dans quel cadre est dépensée cette somme ?</p> <p>Réponse de Madame FAUCHEUX : si la somme n'a pas été dépensée, elle sera réaffectée sur l'exercice 2021. C'est une dotation fléchée qui ne peut basculer dans le fonds de roulement.</p> <p>Question de Madame COUEDRIAUX : est-ce la première année que cette dotation est donnée ?</p> <p>Réponse de Monsieur BLONSARD : je n'ai pas cette réponse pour l'instant. Nous allons affiner nos recherches et donner un complément d'information au prochain Conseil d'administration.</p> <p>Monsieur le Principal, Monsieur l'adjoint gestionnaire et Madame l'agent comptable présentent le compte financier de l'exercice 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement des charges et des ouvertures de crédits, - développement des recettes, - commentaires de la situation nette des produits scolaires et de leur affectation, - détail du financement des opérations d'investissement, - restes à recouvrer sur frais d'hébergement, - commentaires du bilan et du résultat de l'exercice. <p>Question de Monsieur BLANCHET : pourquoi les familles ne demandent-elles pas de dossier fonds social ?</p> <p>Réponse de Madame FAUCHEUX : il y a souvent une forme de pudeur de la part des familles. Pourtant les dossiers sont anonymés lors de la commission.</p> <p>En complément Monsieur BLONSARD ajoute que les non-demandes sont souvent à mettre en parallèle au non-retour des dossiers de bourses. Il y a bien sûr de la pudeur mais, aussi, des familles complètement dépassées par les demandes administratives et d'autres en difficultés face à l'écrit.</p>	

Remarque de Madame FAUCHEUX : pour l'exercice 2021, l'établissement devra être particulièrement vigilant quant aux dépenses, notamment celles liées aux sorties et voyages scolaires. Une réflexion sera à mener dans ce sens.

Remarque de Monsieur FERNANDEZ : les voyages et sorties sont tous en lien avec la pédagogie. Aucun n'est fait dans le but de se promener.

Remarque de Monsieur BORTOLUS : les sorties et voyages pédagogiques sont en rapport avec le projet d'établissement. Concernant nos élèves, l'accès à la culture est souvent très limité. Le cadre scolaire est, très souvent, le seul accès à la culture d'une façon générale et à la différence.

Remarque de Monsieur BERNARD : le voyage au ski a coûté 21 000 €, mais le collège n'a pas payé cette somme.

Réponse de Madame FAUCHEUX : effectivement, la recette principale pour les voyages est la part des familles, plus les éventuelles contributions du FSE.

Intervention de Monsieur BLONSARD : les sorties et voyages seront étudiés avec beaucoup d'attention. L'établissement engagera des dépenses en fonction de ses possibilités financières. D'une façon générale, il faudra limiter les sorties et voyages au 1^{er} trimestre et attendre l'année 2022 pour avoir une latitude financière plus importante.

Reprise de la présentation par Madame FAUCHEUX :

Le résultat général de l'exercice est en déficit de 2 592,46 €, dont l'affectation est arrêtée comme suit par le Conseil d'Administration :

⇒ Service Général : déficit de 6 401,81 €

⇒ Service Spécial SRH : excédent de 4 376,65 €

Monsieur BLONSARD, soumet au vote l'adoption, sans réserve, du compte financier 2020.

Acte Avis Vœu

(rayer les mentions inutiles)

Résultat du vote

Votants : 23 Exprimés : 23 Abstentions : 0 Pour : 23

Contre : 0

2) Affectation du compte financier

Sur proposition du Chef d'établissement, le CA affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2020 au compte de réserve unique.

Acte Avis Vœu

(rayer les mentions inutiles)

Résultat du vote

Votants : 23 Exprimés : 23 Abstentions : 0 Pour : 23

Contre : 0

3) Décision modificative n°1

Monsieur DAVID présente la décision modificative de 147 024,77 € qui est le prolongement de la sortie d'inventaire présentée lors du CA du 16 février 2021. Cette décision modificative porte sur la somme de 147 024,77 €. Monsieur BLONSARD ajoute que cette somme très importante ne va être, en fait, qu'un jeu d'écriture comptable et n'impute ni la trésorerie de l'établissement, ni le fonds de roulement.

Monsieur le Principal soumet au vote du CA la décision modificative

Acte Avis Vœu

(rayer les mentions inutiles)

Résultat du vote

Votants : 23 Exprimés : 23 Abstentions : 0 Pour : 23

Contre : 0

<p>4) <u>Décision modificative n°2</u></p> <p>Monsieur BLONSARD présente la décision modificative n°2. Il ajoute que l'établissement doit faire un investissement de 5 500,00 € pour une machine à bois pour la SEGPA.</p> <p>En effet, sans être en opposition avec l'objectif d'une gestion rigoureuse, cet investissement est rendu obligatoire par le remplacement d'une machine qui n'est plus aux normes.</p> <p>Monsieur BLONSARD précise que la machine envisagée est d'occasion et est garantie 1 an.</p> <p>En complément, Monsieur BLONSARD ajoute que la valeur résiduelle du bien en cas de cession sera toujours importante.</p>	
Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : 23 Exprimés : 23 Abstentions : 0 Pour : 23	Contre : 0
<p>5) <u>Don du FSE</u></p> <p>Monsieur DAVID présente le don. Il s'agit d'une table de mixage 16 entrées qui sera utilisée pour les différents spectacles de fin d'année.</p> <p>Remarque de Monsieur BORTOLUS et de Mme PASQUET : nous pensions que la table de mixage servirait, à la fois, pour les cours et pour les spectacles.</p> <p>Réponse de Monsieur DAVID : pour les cours, il y avait une table de mixage qui était en panne. La différence entre la réparation et un produit neuf était très faible. Nous avons donc acheté une table à 8 entrées.</p> <p>En complément, nous ne sommes pas spécialistes de tous les matériels et nous faisons confiance quant aux demandes formulées.</p> <p>Question de Madame TAVENON : le FSE ne devait-il pas acheter un babyfoot ?</p> <p>Réponse de Monsieur BORTOLUS : l'achat du babyfoot est dissocié de la table de mixage.</p> <p>Monsieur BLONSARD demande au Conseil d'administration l'autorisation d'accepter un don du FSE d'un montant de 569,00 €.</p> <p>Ce don permettra l'achat d'une table de mixage.</p>	
Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : 23 Exprimés : 19 Abstentions : 4 Contre : 1 Pour : 18	Contre : 0

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

Procès - verbal
de la séance du Conseil
d'administration du 23 mars 2021

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre :	Réservé à l'administration destinataire
<p align="center">III – Projet d'établissement</p>	
<p>1) <u>Calendrier prévisionnel de fin d'année</u></p> <p>Pour information, Madame LARDY, Principale adjointe, présente le calendrier prévisionnel de fin d'année. Dans sa présentation, Madame LARDY précise que certaines dates, notamment liées à l'orientation, ne nous sont pas encore parvenues. Une communication complémentaire sera faite à l'attention des familles et des personnels au fur et à mesure des informations reçues.</p> <p>Remarque de Madame ROBIN : les élèves de 3^{ème} vont-ils avoir 2 jours de révision avant le brevet ?</p> <p>Réponse de Monsieur BLONSARD : je suis contre le fait de leur donner 2 jours de révision. Dans tous les cas, à ce moment de l'année, si les familles acceptent que leur enfant ne vienne pas au collège, nous n'aurons aucune influence.</p> <p>Madame ROBIN : non, il s'agit de 2 jours de révision avec les professeurs dans les disciplines au brevet et de l'EPS.</p> <p>Monsieur BLONSARD : je n'avais pas compris les choses comme cela. Bien évidemment, nous ne pouvons qu'être que favorable à ces 2 jours de révision.</p>	

Etablissement :
Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

Procès - verbal
de la séance du Conseil
d'administration du 23 mars 2021

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre :	Réservé à l'administration
IV – Questions diverses	destinataire
<p>1) Qu'en est-il du test PIX ?</p> <p>Réponse de Madame Lardy : La certification suit son cours. Alors qu'il est possible, pour cette année, de ne pas certifier les élèves, le choix a été fait de la maintenir. En effet, annoncer puis annuler la certification aurait manqué de cohérence.</p> <p>Par ailleurs, ce maintien permet de nous roder pour l'année prochaine où la certification est annoncée comme obligatoire.</p> <p>Madame LARDY précise les différents moments d'accompagnement faits auprès des élèves de 3^{ème} pour PIX avant la certification programmée.</p> <p>Remarque de Monsieur FERNANDEZ : certains élèves sont submergés par tout ce qui leur est demandé (certification en Anglais, PIX, oral DNB, orientation, ...)</p> <p>19 h 50 : sortie de Madame TAVENON 19 h 54 : retour de Madame TAVENON</p> <p>2) En fonction des conditions sanitaires, une journée portes ouvertes est-elle envisagée pour les futurs élèves de 6^{ème} ?</p> <p>La réponse est non. Des visites durant les permanences administratives et / ou les mercredis après-midi pourront, exceptionnellement, être faites pour des enfants à profil particulier (SEGPA et surtout ULIS).</p> <p>Actuellement, nous sommes en train de travailler sur une présentation virtuelle du collège.</p> <p>3) Le compte-rendu du Conseil d'administration pourrait-il être mis en ligne sur Pronote dans « information aux parents » plutôt que sur le site du collège.</p> <p>Cette information sera mise en plus sur Pronote.</p> <p>4) Aura-t-on un retour sur les tests antigéniques proposés aux élèves et personnels volontaires ?</p> <p>Réponse de Monsieur BLONSARD : La réponse est oui et non. Sur le nombre global de demandes, je peux déjà vous répondre qu'une nouvelle demande a été faite pour pouvoir organiser une deuxième journée de tests. A ce jour, près de 30 demandes n'ont pu aboutir faute de place. 76 rendez-vous ont été programmés le 25 mars 2021.</p> <p>Concernant les résultats, ceux-ci relèvent de la vie privée des personnes testées. En cas de résultat(s) positif(s), l'établissement contacte la cellule Covid de la DSDEN et suit le protocole transmis.</p> <p>5) Quelles sont les actions mises en place par le collège pour lutter contre le harcèlement ?</p> <p>Cette question du harcèlement est actuellement très sensible.</p> <p>Concernant les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6^{ème} : travail atelier médiation sur l'année (thématiques sur la rumeur et le harcèlement) - 5^{ème} : interventions de l'EMS sur le cyber harcèlement et dangers d'Internet et des réseaux sociaux - Avec toutes les classes sur le harcèlement à partir de vidéos - Abordées en EMC par les professeurs <p>Dès qu'une information nous arrive nous essayons de la traiter rapidement.</p> <p>Aujourd'hui tout est harcèlement ce qui est inquiétant !</p> <p>En cas d'appel des familles à la DSDEN les services transmettent les</p>	

informations aux personnels dédiées qui contactent les CE. A ce jour, un cas a été transmis qui ne relève visiblement pas de harcèlement.
Une attention, de la part des familles, est à avoir quant à l'utilisation des différentes applications sur les réseaux sociaux par leurs enfants.
L'école transmet des savoirs, essaie de régler les problèmes, mais les parents doivent aussi éduquer et surveiller leurs enfants quant à l'usage qu'ils peuvent avoir d'Internet et des réseaux sociaux.

20 h 00 : sortie de Monsieur BORTOLUS
20 h 03 : retour de Monsieur BORTOLUS

6) Question concernant les nouvelles corbeilles placées dans les salles de classe : un nouveau système de doubles poubelles a été mis en place dans les salles.

Mais :

- a) Il reste quelques salles où il n'y a qu'une corbeille : une deuxième poubelle est-elle bientôt prévue dans ces cas-là ou pas ?
- b) Les agents qui doivent collecter le contenu de ces deux corbeilles s'y retrouvent-ils, c'est-à-dire est-ce qu'ils constatent que le tri est bien effectué par les usagers (professeurs & élèves) des salles ou doivent-ils repasser derrière, si tant est qu'ils en aient le temps ? Faut-il envisager, par exemple, une petite fiche signalétique qui sera affichée dans les salles pour préciser ce qu'on jette dans chaque corbeille ?

Remarque de Madame PASQUET : il faut avoir une vigilance quant aux petits seaux pour récupérer les stylos. Il en manque dans certaines classes.

- a) Les achats ont été faits pour l'ensemble des salles. Monsieur BLONSARD demande à Monsieur DAVID, gestionnaire, de vérifier pourquoi des poubelles sont manquantes.
- b) Actuellement les agents n'ont pas de chariot avec tri sélectif. Monsieur DAVID cherche à modifier les chariots pour être cohérent. En complément d'information, les poubelles extérieures vont aussi être changées prochainement.

**7) Selon les salles, les gels hydro-alcooliques et sprays désinfectants n'ont pas du tout le même aspect : certains sont parfaitement transparents, d'autres turbides. Pourquoi ?
Par ailleurs, le dernier gel pour se laver les mains en salle des professeurs est-il un gel nettoyant ou un simple gel hydro-alcoolique, sachant que ce produit ne mousse absolument pas et laisse circonspect ses utilisateurs ?**

Réponse de Monsieur DAVID : suivant les livraisons, nous avons des produits qui peuvent être différents. Le plus important est la teneur en alcool qui doit être d'au moins 60 %.

L'établissement ne fait aucun mélange. Les produits sont prêts à l'emploi. Le seul produit à doser va être en cuisine.

Tous les produits ont une fiche technique qui peut être consultée au service de la gestion.

Monsieur BLONSARD ajoute qu'il a du mal à comprendre. Si un personnel a le moindre doute sur un produit, il faut venir nous voir immédiatement. Par ailleurs, il ne peut concevoir que quiconque puisse penser que nous mettrions des produits dangereux ou non conformes.

Enfin, nous sommes tous les jours dans la salle des professeurs et nous passons voir les agents, et personne ne nous a fait remonter quelque inquiétude ou interrogation.

20 h 10 : départ de Monsieur BLANCHET

**8) Question concernant les photocopies : M. David nous a communiqué fin février des chiffres sur une consommation de photocopies par les enseignants, présentée comme conséquente. Or, il ne nous est donné aucun autre chiffre qui permettrait d'établir une comparaison avec la consommation de l'an dernier à la même époque, ce qui pourrait s'avérer intéressant, ou des chiffres de cette consommation sur les 5 dernières années, prenant en compte le nombre d'élèves au collège. Par conséquent est-il possible d'obtenir des chiffres de cette nature pour alimenter la réflexion et avoir plus de recul sur le sujet ?
Par ailleurs, si cette consommation pose problème, peut-on envisager**

qu'une réflexion collective soit menée sur ce sujet, lors d'un conseil pédagogique prochain, par exemple, afin de trouver des solutions adaptées ?

POUR RAPPEL : Message de M. DAVID du 19.02.2021

Petit point statistique :

Depuis Août dernier vous avez photocopié 250000 pages, soit en moyenne 11800 exemplaires par semaine d'enseignement. Nous serons donc à 435000 environ en juillet à ce même rythme.

12 personnes ont fait 1270000 photocopies depuis août (+ de 50%), et 2 sont à plus de 12000 copies sachant qu'il y a 46 comptes ouverts.

Pensée du jour :

La terre nous a créés, pourquoi la détruire ? Louise Bodin

Réponse de Monsieur DAVID : le message d'alerte a pour vocation de sensibiliser les utilisateurs sur des consommations importantes. Elle n'a pas vocation à limiter d'une façon drastique le nombre de consommations.

Question de Monsieur BERNARD : pourquoi, lorsque l'on fait des tirages, n'est-il pas possible de voir notre nombre de photocopies ?

Réponse de Monsieur DAVID : l'appareil actuellement en service ne le permet pas.

Remarque de Madame MASSE : j'ai mal vécu le message reçu, lorsque je fais des photocopies c'est que j'en ai réellement besoin pour mes élèves !

Réponse de Monsieur BLONSARD : le message d'information n'avait pas vocation à blesser les personnels en remettant en cause leur fonctionnement. Il n'avait qu'un but de sensibilisation pour limiter, dans la mesure du possible, les tirages.

9) A propos de la campagne de dépistage de la COVID par le biais de tests antigéniques qui doit avoir lieu au collège le jeudi 25.03 : peut-on connaître le nombre de volontaires élèves et adultes ?

Réponse de Monsieur BLONSARD : l'organisation de la journée de dépistage du 25 mars 2021 vous a été transmise via Pronote. En effet, il est important que chacun sache à quel moment les élèves vont devoir quitter les cours.

Par ailleurs, face au nombre important de demandes de la part des familles, une nouvelle journée a été programmée avec les services de la DSDEN. Elle aura lieu mardi 30 mars.

Les personnels recevront prochainement les modalités organisationnelles.

Avant de clôturer la séance, Monsieur BLONSARD tient à remercier la Mairie de Buzançais pour la mise à disposition de la salle Jean Bénard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance n° 4 du Conseil d'administration est levée à 20 h 30.